

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	30 (1901)
<b>Heft:</b>	5
<b>Rubrik:</b>	XVI <sup>e</sup> cours normal suisse de travaux manuels à Glaris : du 15 juillet au 10 août 1091 [i.e. 1901]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

kilomètre carré, la dixième partie de la moyenne européenne. Il y a donc là de vastes espaces déserts, quoique fertiles. Avec une densité égale à celle de l'Europe, l'Amérique compterait un milliard et demi d'habitants qu'elle nourrirait aisément.

Destinée à devenir la « plus grande Europe », elle est apte à recevoir pendant le XX<sup>e</sup> siècle 50 millions d'émigrants, et rien d'étonnant si le statisticien de l'an 2000 ne constatait alors l'existence de 500 millions d'Américains.

(A suivre.)

F. ALEXIS.

---

XVI<sup>me</sup> COURS NORMAL SUISSE DE TRAVAUX MANUELS A GLARIS  
du 15 juillet au 10 août 1091

---

La Société suisse pour l'extension des travaux manuels dans les écoles de garçons organise à Glaris, du 15 juillet au 10 août 1901, le XVI<sup>me</sup> cours normal suisse de travaux manuels avec l'appui financier de la Confédération et sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Glaris.

Ce cours a pour but : a) de faire connaître la valeur toujours plus évidente des travaux manuels considérés en eux-mêmes et dans leurs relations avec les autres branches d'enseignement ; b) de mettre à même les participants de donner cet enseignement d'une manière méthodique ; c) de fournir des renseignements pratiques sur l'organisation d'ateliers scolaires, sur l'outillage et les matières premières.

ORGANISATION : a) Enseignement. L'enseignement sera donné en français et en allemand et comprendra les branches suivantes :

- 1<sup>o</sup> Cours élémentaire ;
- 2<sup>o</sup> Cartonnage ;
- 3<sup>o</sup> Travail à l'établi (menuiserie) ;
- 4<sup>o</sup> Sculpture en coches et en champlevé ;
- 5<sup>o</sup> Modélage ;

6<sup>o</sup> Cours spécial pour la confection d'objets se rapportant à l'enseignement intuitif.

b) Durée du cours. Chaque branche sera enseignée pendant toute la durée du cours, soit pendant 4 semaines, à raison de 9 heures par jour. Il n'y aura pas de leçons le samedi après-midi, qui sera consacré à des courses ou à la visite des musées et des curiosités de Glaris et des environs.

c) Inscriptions. Les instituteurs qui désirent suivre le XVI<sup>me</sup> cours normal de travaux manuels devront adresser leur demande avant le 15 mai à la Direction de l'Instruction publique du canton de Glaris, ainsi qu'au Département de l'Instruction publique de leur propre canton. Les inscriptions indiqueront d'une manière formelle la branche choisie.

d) Frais. La finance d'inscription, payable dans la 1<sup>re</sup> semaine du cours, a été fixée pour chaque participant à 60 fr. — pour les 5 premières sections et à 65 fr. — pour le cours spécial (6<sup>e</sup> section).

(Ces chiffres sont inférieurs de 5 fr. — à ceux des cours antérieurs).

On trouvera facilement pension et logement dans les prix de 75 à 90 francs par mois. Il n'a pas été prévu de logement en commun. Le Directeur du cours se met à la disposition des participants pour leur procurer une bonne pension à un prix modéré.

e) *Subvention fédérale.* Le Département fédéral de l'Industrie a bien voulu accorder à chaque participant une subvention égale à celle qu'il aura obtenue de son canton. En revanche, chaque participant subventionné est instamment prié de vulgariser les connaissances acquises au cours, soit par des conférences, soit, ce qui est encore préférable, par la création de classes de travail manuel.

f) *Conférences.* Par des conférences et des discussions, qui auront lieu le soir, les participants seront mis au courant de la partie théorique de la question.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. Le programme sera pareil à celui des derniers cours, et ne comprendra que des travaux qui puissent être exécutés dans les écoles. Les travaux manuels doivent avoir pour but d'apprendre à *observer* et à *penser*. Ils font appel à l'activité propre et personnelle de l'enfant pour lui donner avec *le savoir*, *le pouvoir*, c'est-à-dire des connaissances réfléchies, en même temps qu'une dextérité générale indispensable.

Le programme prévoit :

1<sup>o</sup> *Le cours élémentaire* pour le degré inférieur de l'école primaire (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> année d'école).

Ce cours comprend une quantité d'exercices propres à vivifier l'enseignement général et à le rendre plus intuitif. Tous ces exercices peuvent se faire dans la classe même et par des moyens très simples.

Le cours élémentaire doit particulièrement attirer l'attention des instituteurs et des institutrices qui enseignent dans le degré inférieur.

*Le cartonnage* pour le degré intermédiaire de l'école primaire (3<sup>me</sup> à 5<sup>me</sup> et éventuellement 6<sup>me</sup> année scolaire).

Ce travail est la suite toute naturelle du cours élémentaire ; il exige beaucoup de propreté et d'exactitude ; il fournit des objets qui peuvent être utilisés à la maison et sont en rapport intime avec l'enseignement du dessin et de la géométrie.

Ces deux premières subdivisions montreront par la pratique aux instituteurs comment, avec une dépense annuelle minime, ils peuvent introduire le travail manuel dans leurs classes.

3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> *Les travaux à l'établi et la sculpture* pour les dernières années scolaires.

Ces exercices exigent plus de force corporelle et la sculpture suppose la connaissance du travail à l'établi.

5<sup>o</sup> *Le modelage* est un moyen de développement très important pour l'œil et la main ; il peut rendre des services à tous les degrés de l'école primaire. Nous recommandons également ce cours aux instituteurs.

6<sup>o</sup> *Le cours spécial* est destiné aux maîtres des degrés supérieurs de l'école primaire et à ceux de l'école secondaire. Une certaine habileté dans le travail du carton et du bois est nécessaire pour le suivre.

*Les Départements cantonaux de l'Instruction publique* sont priés de faire connaître la présente circulaire au personnel ensei-

gnant placé sous leur direction et d'indiquer à la Direction de l'Instruction publique du canton de Glaris le montant de la subvention accordée.

*Les instituteurs et les institutrices de la Suisse* sont invités, dans l'intérêt de l'éducation de la jeunesse, à suivre nombreux le XVI<sup>e</sup> cours normal de travaux manuels. MM. les maîtres et la direction du cours feront tous leurs efforts pour que les participants y trouvent une compensation au sacrifice de leurs vacances d'été.

Le directeur du cours, M. le Dr Eug. Hafter, inspecteur des écoles, Glaris, donnera tous les renseignements complémentaires qui pourraient lui être demandés. Il indiquera, notamment, par circulaire, aux instituteurs inscrits :

- 1<sup>o</sup> Le lieu et la date de l'ouverture des cours ;
  - 2<sup>o</sup> Le plan d'enseignement et l'horaire de chaque cours ;
  - 3<sup>o</sup> Les outils que chaque participant devra se procurer ;
  - 4<sup>o</sup> Il communiquera les renseignements spéciaux relatifs à la pension et au logement.
- 

## Programme scolaire du IV<sup>e</sup> arrondissement

ANNÉE 1901-1902

### I. Instruction religieuse

Cours inférieur : Ancien Testament (principaux tableaux).

Cours moyen : Ancien Testament.

Cours supérieur : Ancien Testament (étude complète).

### II. Lecture et récitation

Cours inférieur : a) Tableaux analytico-synthétiques.

b) Programme officiel : I<sup>er</sup> Degré. Livre de lecture.

Cours moyen : II<sup>e</sup> Degré : Règne végétal. (En été) Lettres 16 à 24.

II<sup>e</sup> Degré : Lectures morales : Chapitres V, VII, XI, XXVIII et XXX.

II<sup>e</sup> Degré : Poésies 9, 23 et 29.

Cours supérieur : III<sup>e</sup> Degré : Lectures morales : Chapitres I, XI, XVIII, XIX, XX, XXI et XXII.

III<sup>e</sup> Degré : Lectures littéraires : Chapitres II, VIII, XII, XIII, XXXIV, XXXIX, XL, LIV, LXV, LXVI.

III<sup>e</sup> Degré : Poésies : 1, 20, 28, 31, 59.

III<sup>e</sup> Degré : Sciences : 1, 2, 3.

III<sup>e</sup> Degré : Hygiène : 1, 2, 3.

III<sup>e</sup> Degré : Connaissances usuelles : 1, 2, 3, 4, 5.

*Observations* : a) Le chapitre V du II<sup>e</sup> Degré et les chapitres XI et XVIII à XXII. Lectures morales du III<sup>e</sup> Degré seront étudiés dans l'ordre chronologique et parallèlement à l'étude de la partie historique. Il en sera de même pour les chapitres XXIV, XXXIX, LXV et LVI. (Lect. littér.)